

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1793

présenté par

Mme Cazebonne, M. Anato, M. Barbier, M. Di Pompeo, Mme Dubré-Chirat, M. Kerlogot,
Mme Genetet, M. Kokouendo, M. Krabal, Mme Lakrafi, Mme Lenne, M. Maire, M. Mis,
Mme Rauch, M. Renson, Mme Sylla, Mme Trisse et Mme Zitouni

ARTICLE 9**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	-500 000	0	-500 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0	0	0
Fonds de soutien aux associations Français	+500 000	0	+500 000	0
L'Angue Maternelle (<i>ligne nouvelle</i>)				
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que, dans le cadre de l'ouverture de 50 millions d'euros de crédits supplémentaires en CP et en AE pour la diplomatie culturelle et d'influence, 500 000 euros soient consacrés à soutenir le réseau des associations FLAM (Français Langue Maternelle), qui joue un rôle essentiel pour conserver le lien entre la France, sa langue, sa culture, et des enfants français résidant à l'étranger. Ces associations cultivent également les liens avec la France chez de nombreux enfants étrangers.

En ce sens, ce réseau des associations FLAM participe activement à notre diplomatie d'influence, plus que jamais nécessaire dans les temps troublés que nous connaissons.

Malgré une adaptation très rapide aux contraintes de la dématérialisation d'activités, de nombreuses associations FLAM sont fragilisées par des annulations d'inscriptions ou une baisse importante des inscriptions car les familles sont elles-mêmes fragilisées économiquement.

C'est pourquoi nous devons, par la prise en compte de leurs besoins dans le plan d'urgence, assurer la pérennité de ce réseau qui a, jusqu'ici, démontré une agilité propre à développer la présence de la France, de sa culture, de ses valeurs, dans de nombreux territoires et auprès d'enfants aux profils très diversifiés.

Cet amendement a donc pour objectif d'abonder le nouveau programme créé, "Fonds de soutien aux associations Français Langue Maternelle" à hauteur de 500 000 euros de crédits supplémentaires. Ces crédits sont prélevés sur l'action n°5, Agence pour l'enseignement du français à l'étranger, du programme n°185, Diplomatie culturelle et d'influence.